



Le 24 mars 2010

Communiqué

Prix du lait

Les indicateurs liés à l'accord du 3 juin doivent s'appliquer au 2^{ème} trimestre

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement mauvaise pour le revenu des éleveurs. La situation actuelle reste difficile.

Depuis quelques mois, les marchés se sont redressés et cela se traduit sur les indicateurs découlant de l'accord interprofessionnel du 3 juin 2009.

Ceux-ci doivent donc s'appliquer dans leur intégralité sur le prix du lait à la production du 2^{ème} trimestre 2010.

Le Conseil d'administration de la FNPL, réuni ce jour, demande à tous les éleveurs de passer immédiatement à l'action contre les entreprises qui ont affiché leur intention de ne pas respecter la hausse de prix découlant de ces indicateurs.

Les réunions régionales de ces prochains jours permettront de confirmer ou d'infirmes les intentions des transformateurs.

Contacts : Florence LOYER (01 49 70 71 52) – Gilles PSALMON (01 49 70 71 88)